

PROGRAMME DE FORMATION

Les incontournables du droit du travail dans le secteur social et médico-social (CCN du 15 mars 1966)

Votre contact

Tél : 05.49.28.32.00
Mail : inscription@cerf.fr

Durée

2.00 jour(s)
14:00 heures

Public

Dirigeants, responsables administratifs et financiers, responsables ressources humaines, gestionnaires des payés.

Participants

Mini : 6 p. Maxi : 14 p.

Objectifs de la formation

Identifier les grands principes du droit du travail.

Appliquer les principales dispositions de la CCN 66 en matière d'exercice du droit syndical, d'instance représentative du personnel et de contrat de travail.

Programme

- Quelques grands principes du droit du travail.
- Les différentes sources en droit du travail et la hiérarchie des normes.
- L'articulation entre accord de branche et accord d'entreprise.
- Extension, agrément : des exigences spécifiques du secteur social et médico-social.
- Contexte d'application de la CCN 66 :
 - Le champ d'application de la CCN 66.
 - Particularités liées à l'application de la CCN 66.
 - Les accords de branche.
- Revue des principales dispositions de la CCN 66 à retenir :
 - Exercice du droit syndical et instances représentatives du personnel.
 - Le contrat de travail : recrutement, embauche, vie du contrat, rupture du contrat.
 - Les principales annexes de la CCN 66.
 - Les accords UNIFED.

Méthodes et supports

Apports théoriques. Études de cas. Échanges.

Prérequis

Aucun

Modalités de positionnement et d'évaluation :

- en amont de la formation un questionnaire de positionnement est adressé au futur stagiaire afin d'apprécier à la fois ses acquis, ses besoins et ses attentes ;
- au début de la formation, les réponses à ce questionnaire sont le point de départ d'un travail de mise en commun autour des pratiques et attentes des participants ;
- au cours de la formation, de nombreux exercices, études de cas ou mises en situations permettent aux apprenants d'assimiler les savoirs et savoir-faire et au formateur d'appréhender, à l'aide d'indicateurs, si ces savoirs et savoir-faire sont à la fois acquis (ou en cours d'acquisition) et correctement mis en œuvre par les personnes formées.
- en fin de formation les participants sont invités à compléter une fiche « évaluation » leur permettant d'exprimer leurs appréciations et de faire état de leurs acquis vis-à-vis de l'action de formation.

À l'issue de la formation, CERF FORMATION délivrera, en fonction notamment des retours sur l'évaluation des acquis, une attestation de fin de formation.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Les aménagements du dispositif pédagogique utiles à la compensation du handicap seront étudiés sur demande par notre référent handicap (referenthandicap@cerf.fr), en liaison avec le Centre Ressource Formation Handicap.

Tous nos locaux sont accessibles aux PMR.